



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010203

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 9/01/2025 10H24 C:000280 I:29441
V/REF : C-C4010-C-7977-1
V/Email reçu le Jeudi 09/01/2025 à 10H24

REGIE COLLIER

**6 RUE DE LA TREMOUILLE
71100 CHALON SUR SAONE**

IMMEUBLE : VAL DE SAONE I
2 A 12 RUE DOCTEUR SCHWEITZER
1 BERTHIE ALBRECHT/7 J.MOULIN
71000 MACON

Feillens, le 13 Janvier 2025

Référence Marché: Notre Tarif en vigueur

LOCALISATION : 6 RUE DU DOCTEUR SCHWEITZER - MACON - MME DEBARD 0673104690 / 0385388876
(SINISTRÉE) - MME GASHI 0753187191 (OU SERAIT LA FUITE) - ETG 3

MOTIF : INTERVENIR POUR RECHERCHE DE FUITE SUITE ECOULEMENT D'EAU AU NIVEAU DE
LA LUMIERE DE LA SALLE DE BAIN CHEZ MME DEBARD

Donneur d'ordre : Mme M. CREUSEVEAU

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie.

LE 9 JANVIER 2025 A 16H30
MISE EN PRESSION

CONTROLE DE LA VIDANGE LAVABO, BIDET ET BAIGNOIRE : ABSENCE DE FUITE
IMPOSSIBLE DE REALISER LA DEPOSE DU TABLIER DE BAIGNOIRE POUR
VERIFICATION

OBSERVATIONS : DEVIS SUIT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des détritits (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 5010203

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Déplacement Lu-Ve 8h-17h00	1	42,49	42,49
1,00	H.Ouvrier Qualifié Plomberie le 09/01	1	68,39	68,39
TOTAL H.T.				110,88
T.V.A. a 10,00%				11,08
TOTAL T.T.C.En EURO				121,96

Valeur en votre règlement au 28 Février 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Collier

6 Rue de la Trémouille
71100 Chalon-Sur-Saône
Tél: 0385435757

Chalon-sur-Saône, le 09/01/2025

SERVIMO BOURGOGNE
550 ROUTE DE TERNANT
01570 Feillens
Tél: 0385202500

ORDRE DE SERVICE N° C-C4010-C-7977-1

Immeuble : VAL DE SAONE I

Adresse : 2A12 R DR SCHWEITZER-1 R BERTH 71000 MACON

Mesdames, Messieurs

En notre qualité de syndic de l'immeuble **VAL DE SAONE I** situé 2A12 R DR SCHWEITZER-1 R BERTH 71000 MACON, nous vous remercions de bien vouloir executer les travaux suivants :

Recherche de fuite chez Monsieur et Madame GASHI (logement Monsieur SOW prop) - 6 rue Docteur Schweitzer

Bonjour,

Il a été signalé chez Madame DEBARD (propriétaire occupante au 3ème étage) au 6 rue Docteur Schweitzer un écoulement d'eau au niveau de la lumière de sa salle de bain. La fuite proviendrait sans doute de l'appartement au dessus au 4ème étage chez Monsieur et Madame GASHI (propriétaire Monsieur SOW).

Nous vous remercions de bien vouloir intervenir pour une recherche de fuite.

Coordonnées :

- Monsieur GASHI : 07 53 18 71 91
- Madame DEBARD : 06 73 10 46 90 ou 03 85 38 88 76.

Cordialement,

07 53 18 71 91

07 53 18 71 91

**Recherche de fuite chez Monsieur et Madame GASHI (logement Monsieur SOW prop) - 6 rue Docteur
Schweitzer**

07 53 18 71 91

Nous vous prions de bien vouloir réaliser les travaux avant le **11/01/2025** et mentionner la référence suivante C-C4010-C-7977-1 sur vos factures.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.

CREUSEVEAU Margaux
margaux.creuseveau@collier-
immobilier.com
03 71 40 02 45

Nous vous remercions de nous adresser votre facture au nom du SDC, accompagnée de la copie du présent Ordre de service.

RAPPEL: Tous vos devis ou factures doivent être libellés comme suit:

Facturation: VAL DE SAONE I C/O Collier 6 Rue de la Trémouille 71100 Chalon-sur-Saône

ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRÉSENTANT

Je soussigné(e) :

Nom : CREUSEVEAU (Collier)

Prénom : Margaux

Adresse : 6 Rue de la Trémouille

Code postal : 71100

Commune : Chalon-sur-Saône

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de () millièmes de l'immeuble

Adresse² : 2A12 R DR SCHWEITZER-1 R BERTH

Commune : MACON

Code postal : 71000

dont je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☒ autre (précisez votre qualité) : gérant

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

- ☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).
☐ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie
☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

- ☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %.
☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI).

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %.

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à Chalon-sur-Saône, le 09/01/2025

Signature du client ou de son représentant :
CREUSEVEAU Margaux

¹Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

²Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.